

Quand l'extrême droite progressse

Les droits reculent



Citoyenneté
& Participation

À l'heure où la Belgique traverse des turbulences politiques et sociales, la question de l'impact des idées d'extrême droite sur les droits fondamentaux n'est plus une abstraction lointaine, mais une réalité à analyser de près.

Le phénomène de la montée de l'extrême droite mérite une vigilance accrue, même si la situation belge diffère de celles de certains de ses voisins européens. En effet, le contexte électoral belge est particulier et contrasté : si le Vlaams Belang est bien ancré en Flandres, l'établissement de l'extrême droite en Wallonie ne prend pas car elle se traduit par une succession de très petits partis instables et marginaux¹. Néanmoins, l'implantation croissante d'idées et d'acteurs d'extrême droite dans le débat public contribue à polariser l'espace et les discours politiques. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte où de nouvelles formations politiques², mais aussi bien certains

politiciens³ s'inspirent ouvertement de figures populistes internationales⁴, signe que les discours identitaires gagnent en visibilité dans l'espace public belge.

Si l'histoire politique belge des quarante dernières années a traditionnellement été marquée par un cordon sanitaire visant à exclure l'extrême droite, ce filet de sécurité a été brisé et fait l'objet de questionnements parmi les partis et acteurs de la société civile⁵. Le cordon sanitaire n'a pas empêché le développement électoral du Vlaams Belang, au pouvoir dans plusieurs communes flamandes⁶, ni même l'influence et la normalisation des idées d'extrême droite dans le débat public^{7 8}. En effet, sur le plan politique, si aucun parti d'extrême droite n'est au pouvoir fédéral, l'accord du gouvernement Arizona suscite tout de même de l'inquiétude quant à l'érosion progressive de certaines protections démocratiques : qu'il s'agisse

¹ « “Le cordon sanitaire empêche l'extrême droite d'accéder au pouvoir, pas d'être influente” », *Le Soir*, 12 novembre 2025, <https://www.lesoir.be/710360/article/2025-11-12/le-cordon-sanitaire-empêche-lextreme-droite-dacceder-au-pouvoir-pas-detre>.

² « Un parti d'extrême droite, baptisé TRUMP, voit le jour en Belgique », *LaLibre.be*, 24 juillet 2026, <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2025/11/17/un-parti-dextreme-droite-baptise-trump-voit-le-jour-en-belgique>.

³ « Le président du MR Georges-Louis Bouchez applaudi par le Vlaams Belang à la Chambre », *LaLibre.be*, 24 juillet 2026, <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2025/12/11/le-president-du-mr-georges-louis-bouchez-applaudi-par-le-vlaams-belang-a-la-chambre>.

⁴ « Élections 2024 : le Vlaams Belang est le grand gagnant de la campagne sur les réseaux sociaux », *LaLibre.be*, 24 juillet 2026, <https://www.lalibre.be/belgique/elections-belges/2024/06/08/elections-2024-le-vlaams-belang-grand-gagnant-de-la-campagne-sur-les-reseaux-sociaux>.

⁵ « Paul Magnette veut repenser le cordon sanitaire, le MR aux abonnés absents », *LaLibre.be*, 24 juillet 2026, <https://www.lalibre.be/belgique/2025/11/08/paul-magnette-veut-repenser-le-cordon-sanitaire>.

⁶ « Comment le cordon sanitaire s'est effiloché avant de céder », *Le Soir*, 21 octobre 2024, <https://www.lesoir.be/630881/article/2024-10-21/comment-le-cordon-sanitaire-sest-effiloche-avant-de-ceder>.

⁷ « Fringe far-right party is third-most influential on French-speaking social media », *The Brussels Times*, 18 mars 2024, <https://www.brusselstimes.com/967456/fringe-far-right-party-is-third-most-influential-on-french-speaking-social-media>.

⁸ Lire Boris Fronteddu, « La guerre culturelle : le grand détournement ? », *Citoyenneté & Participation*, analyse #509, 2026.

de la non-exécution de décisions de justice et du sous-financement du système judiciaire⁹, des limitations portées au droit de protester et l'introduction de la reconnaissance faciale comme outil policier¹⁰, des restrictions à la liberté d'expression et d'association^{11 12}.

Plus largement, la montée de l'extrême droite en Europe est telle qu'elle s'invite à la table de nombreux gouvernements. En effet, un certain nombre de pays de l'Union européenne sont dirigés par des gouvernements d'extrême droite ou des coalitions où se trouvent des partis d'extrême droite.

- + L'Italie de Giorgia Meloni, présidente du parti Fratelli d'Italia, d'héritage néofasciste, conservateur et populiste¹³.

- + La Hongrie, dont Viktor Orbán est à la tête depuis 2010¹⁴. Populiste et conservateur, il a mis en place un régime qui torpille les libertés individuelles et affaiblit les contre-pouvoirs¹⁵. (À noter que, depuis la rédaction de cet article, Viktor Orbán n'est plus au pouvoir à la suite des dernières élections)
- + La République tchèque, gouvernée par Andrej Babis, arrivé au pouvoir grâce à une coalition uniquement formée de partis populistes, eurosceptiques et d'extrême droite¹⁶.
- + Si la Pologne n'a plus un gouvernement dirigé par l'extrême droite depuis 2023 avec l'arrivée au pouvoir de Donald Tusk, elle a toujours un président issu du parti nationaliste et ultraconservateur, Karol Nawrocki, qui dispose d'un important pouvoir de veto sur les textes législatifs, annonçant une cohabitation mouvementée¹⁷.

⁹ « L'Etat de droit en Belgique se fissure de manière "préoccupante", pointe l'Institut des droits humains », *Le Soir*, 15 octobre 2025, <https://www.lesoir.be/704998/article/2025-10-15/letat-de-droit-en-belgique-se-fissure-de-maniere-preoccupante-pointe-linstitut>.

¹⁰ « L'accord de gouvernement suscite de fortes inquiétudes en Belgique », *Amnesty International Belgique*, 6 février 2025, <https://www.amnesty.be/infos/actualites/arizona>.

¹¹ « Interdire des organisations radicales : un projet contraire », 29 septembre 2025, <https://institutfederaldroitshumains.be/fr/interdire-des-organisations-radicales-un-projet-contraire-aux-droits-fondamentaux>.

¹² « Avis sur une interdiction d'organisations considérées comme », consulté le 24 juillet 2026, <https://institutfederaldroitshumains.be/fr/publications/avis-sur-une-interdiction-dorganisations-considerees-comme-extremistes-ou-radicales-et-dangereuses>.

¹³ « Fratelli d'Italia : héritage néofasciste, populisme et conservatisme », *Fondation pour l'innovation politique*, consulté le 24 juillet 2026, <https://www.fondapol.org/etude/fratelli-ditalia-heritage-neofasciste-populisme-et-conservatisme>.

¹⁴ Lire Boris Fronteddu, « Le libéralisme, marchepied de l'extrême droite ? », *Citoyenneté & Participation*, analyse #511, 2026.

¹⁵ « Viktor Orbán », *Courrier international*, consulté le 24 juillet 2026, <https://www.courrierinternational.com/sujet/viktor-orban>.

¹⁶ « En Tchéquie, un nouveau gouvernement composé uniquement de partis populistes », *Courrier international*, 15 décembre 2025, <https://www.courrierinternational.com/article/politique-en-tchequie-un-nouveau-gouvernement-compose-uniquement-de-partis-populistes.redevenu>.

¹⁷ « Pologne : le président nationaliste Karol Nawrocki prend ses fonctions, une cohabitation difficile s'installe », *Toute-leurope.eu*, 6 août 2025, <https://www.touteleurope.eu/vie-politique-des-etats-membres/pologne-le-president-nationaliste-karol-nawrocki-prend-ses-fonctions-une-cohabitation-difficile-s-installe>.

- + En Finlande, l'extrême droite fait partie du gouvernement. Grâce à un très bon score lors des élections législatives, le parti national, conservateur et populiste de droite, voire d'extrême droite de Riikka Purra, a obtenu les postes de vice-première ministre et de ministre des Finances¹⁸.
- + Robert Fico, président du gouvernement en Slovaquie, s'est allié à l'extrême droite¹⁹.

Cette montée de l'extrême droite est souvent associée à une remise en cause progressive de plusieurs libertés fondamentales. En mettant en avant des discours sécuritaires, nationalistes ou identitaires, l'extrême droite justifie fréquemment un renforcement du contrôle de l'État au nom de la protection de la nation, des frontières ou de l'ordre public. Cela peut se traduire par des restrictions de la liberté d'expression, notamment envers les opposants politiques, les médias ou les minorités, ainsi que par une limitation des droits des migrants et des réfugiés. Par ailleurs, l'affaiblissement de l'indépendance de la justice et la stigmatisation de certaines catégories de la population²⁰ contribuent à éroder les principes démocratiques, créant un climat où les libertés indi-

viduelles sont perçues comme secondaires face aux objectifs de sécurité ou d'identité nationale présentés comme prioritaires.

En effet, sous couvert de sûreté et d'ordre, l'Italie vient d'adopter une loi sur la sécurité qui donne plus de pouvoir à la police, restreint le droit de manifestation et déploie un nouvel arsenal de sanctions notamment contre la désobéissance civile, comme le blocage des routes, de voies ferrées, les occupations illégales de maisons ou la résistance passive contre les forces de l'ordre ainsi que l'obstruction à l'action policière^{21 22}.

Dans le même ordre d'idées, Viktor Orbán s'illustre en sapant ses opposants, se maintenant au pouvoir tout en limitant progressivement les dispositifs institutionnels et de la société civile qui servent de contre-pouvoirs. En mars dernier, dans un discours à l'occasion de la fête nationale, il avait comparé les juges et les médias du pays à des punaises en précisant qu'elles seraient liquides après un grand nettoyage²³...

La société civile slovaque est aussi mise à l'épreuve par son gouvernement, encouragé par

¹⁸ « Vivre sous l'extrême droite : en Finlande, les conservateurs "ont fait entrer le loup dans la bergerie" », *Le Soir*, 23 mai 2024, <https://www.lesoir.be/589964/article/2024-05-23/vivre-sous-lextreme-droite-en-finlande-les-conservateurs-ont-fait-entrer-le-loup>.

¹⁹ Boran Tobelem et La Rédaction, « [Carte] Quels sont les pays d'Europe gouvernés par l'extrême droite ? », *Touteleurope.eu*, 11 mai 2026, <https://www.touteleurope.eu/vie-politique-des-etats-membres/carte-quels-sont-les-pays-d-europe-gouvernes-par-l-extreme-droite>.

²⁰ Auguste Beaud-Blanckaert, « La Hongrie de Viktor Orbán s'enfonce dans l'illibéralisme », *Touteleurope.eu*, 18 mars 2025, <https://www.touteleurope.eu/vie-politique-des-etats-membres/la-hongrie-de-viktor-orban-s-enfonce-dans-l-illiberalisme>.

²¹ « Italie : les nouvelles lois sur la sécurité menacent-elles la démocratie ? », *Le Soir*, 27 août 2025, <https://www.lesoir.be/695433/article/2025-08-27/italie-les-nouvelles-lois-sur-la-securite-menacent-elles-la-democratie>.

²² « Italie: la lente mais réelle dérive autoritaire du régime de Giorgia Meloni », *Voxeurop*, 30 juin 2025, <https://voxeurop.eu/fr/giorgia-meloni-italie-autoritarisme>.

²³ Auguste Beaud-Blanckaert, « La Hongrie de Viktor Orbán s'enfonce dans l'illibéralisme ».

le modèle hongrois. En effet, le gouvernement slovaque a annoncé prévoir une série d'amendements concernant les organisations non gouvernementales : l'un d'eux permettrait au ministère de l'Intérieur de dissoudre certains types d'organisations ou ONG sans contrôle judiciaire²⁴. Le gouvernement slovaque ne cache pas son rejet des organisations représentatives de la société civile et des médias, véritables contrepoids face à ce pouvoir officiel, populiste, pro-russe et nationaliste. Un autre projet a été approuvé, visant à contrôler le diffuseur public de radio et de télévision slovaque RTVS, considéré pourtant comme la chaîne télévisée la plus « objective » du pays²⁵.

Ainsi, en Belgique comme ailleurs en Europe, la question de l'extrême droite touche au cœur des

droits qui garantissent la démocratie de l'état de droit pour chacune et chacun. Comprendre comment l'extrême droite et les politiques qu'elle inspire agissent sur les droits politiques et socio-économiques est indispensable pour saisir l'enjeu profond que représente sa montée, et pour penser les moyens de préserver les fondements de notre société d'état de droit.

Cette remise en cause des droits ne s'arrête pas aux sphères politiques, elle touche aussi directement aux libertés individuelles des minorités de genre. En effet, la montée de l'extrême droite et des politiques conservatrices en Europe se traduit par un recul des droits civils des personnes LGBT+, mais aussi plus largement des femmes.

01 • Les droits des minorités et des femmes menacés par l'extrême droite

En Hongrie, défendant une politique de plus en plus dure à l'encontre des minorités, Viktor Orbán a fait adopter un texte de loi, dans le cadre d'une procédure accélérée sans consultation, rendant illégales l'organisation et la participation à la Marche des fiertés, qui a lieu chaque année pour défendre les droits des personnes LGBT+²⁶. Si le maire progressiste de Budapest, Gergely Karác-

sony, a assuré que la marche aurait bien lieu, les participants risquent d'être punis d'amendes allant jusqu'à 200 000 forints hongrois²⁷, rien que par leur présence à l'événement. De plus, une loi a été votée en 2021 afin de limiter les discussions et les représentations relatives aux personnes gays, lesbiennes, trans et intersexes dans les médias, la publicité, les livres et les écoles sous couvert de

²⁴ « En Slovaquie, l'extrême droite met la société civile à l'épreuve », *Voixeurop*, 4 juin 2024, <https://voixeurop.eu/fr/slovaquie-extreme-droite-societe-civile>.

²⁵ « Slovaquie : la liberté des médias menacée par un projet de loi controversé, avertit Věra Jourová », *Euractiv FR*, 26 avril 2024, <https://euractiv.com/fr/news/slovaquie-la-liberte-des-medias-menacee-par-un-projet-de-loi-controverse-avertit-vera-jourova>.

²⁶ « Hongrie. Alors que la loi mettant en péril la marche des fiertés entre en vigueur, la riposte mondiale s'organise sous le slogan "Laissez marcher les fiertés" », *Amnesty International*, 15 avril 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/04/hungary-global-fight-back-begins-as-anti-pride-law-comes-into-effect>.

²⁷ Soit à peu près 500 euros

lutte contre la propagande. Depuis l'adoption de cette loi, des informations et d'autres contenus liés aux personnes LGBT+ sont devenus plus difficiles d'accès, empêchant de se renseigner sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre²⁸.

En Slovaquie, le parlement a modifié sa Constitution afin de reconnaître uniquement deux genres, masculin et féminin, impactant dès lors les personnes transgenres pour leur prise en charge médicale ou la reconnaissance juridique de leur identité de genre. Ce changement s'accompagne d'une restriction de l'éducation complète à la sexualité ainsi qu'une limitation du droit d'adopter uniquement aux couples hétérosexuels mariés. Ces nouveaux changements juridiques ont été votés grâce à l'argument de protection d'une identité nationale, mais qui, en substance, constitue une érosion des droits fondamentaux, notamment ceux consacrés dans le droit européen²⁹.

Les minorités sexuelles et de genre ne sont pas les seules à faire les frais de la montée de l'extrême droite. Les femmes sont aussi touchées par les politiques conservatrices et nationalistes qui se multiplient dans de nombreux pays. Sous prétexte de défendre les valeurs traditionnelles et l'ordre social, ces courants politiques remettent en cause les droits durablement acquis, notamment concernant l'égalité professionnelle, les droits

reproductifs, l'autonomie corporelle et l'avortement. De nombreux acteurs de l'extrême droite défendent une vision conservatrice de la famille, du rôle maternel et domestique de la femme dans la société, entraînant un affaiblissement des politiques de lutte contre les inégalités de genre, les violences sexistes et sexuelles.

Comme le disait Simone de Beauvoir, « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant »³⁰.

La progression électorale et institutionnelle de partis d'extrême droite ou conservateurs en Europe coïncide avec des tentatives de restreindre les droits reproductifs, notamment l'accès à l'avortement, et la promotion de politiques natalistes comme réponses idéologiques aux défis démographiques et culturels. Dans plusieurs pays de l'Union européenne, des gouvernements et mouvements proches de l'extrême droite ont imposé des contraintes juridiques et pratiques à l'interruption volontaire de grossesse. En Pologne, bien que le gouvernement ait tenté d'interdire purement et simplement l'avortement, sa restriction touche aussi depuis 2020 les cas de grave malformation du fœtus, rendant la possi-

²⁸ « Hongrie. La Loi relative à la propagande a "créé un climat de peur" qui relègue la communauté LGBTI+ dans l'ombre », *Amnesty International*, 27 février 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/02/hungary-propaganda-law-has-created-cloud-of-fear-pushing-lgbti-community-into-the-shadows>.

²⁹ « Slovaquie, Un pas vers l'érosion des droits humains », *Amnesty International Belgique*, 26 septembre 2025, <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/slovaquie-erosion-droits-humains>.

³⁰ France Culture, *Femmes, n'oubliez jamais... : épisode 5/5 du podcast Claudine Monteil, dans le sillage de Simone de Beauvoir*, 10 mars 2023, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/a-voix-nue/femmes-n-oubliez-jamais-6696146>.

bilité d'avorter quasi interdite : la législation n'autorise le recours à l'avortement qu'en cas de viol ou de danger pour la vie de la mère. Bien que le Premier ministre Donald Tusk avait promis lors de sa campagne électorale un assouplissement de cette loi, une fois élu, il a fait machine arrière en déclarant : « L'avortement ne m'enthousiasme pas. Une femme n'est pas née pour avoir le droit d'interrompre une grossesse. »³¹

La plupart des autres pays européens autorisent l'IVG, mais ce droit n'est pas immuable et reste altérable. En deux ans, onze propositions de loi ont été déposées en Slovaquie pour restreindre l'avortement³². Des lois natalistes voient le jour en Italie, en Hongrie, impactant l'accès à l'IVG. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir de Viktor Orbán, les femmes hongroises ont vu leurs droits restreints, que ce soit le droit à la contraception, à l'avortement, aux traitements de fertilité, à l'information sur leur propre corps... Si l'avortement est toujours légal sous douze semaines d'aménorrhée, il est obligatoire depuis 2022 pour les femmes voulant stopper leur grossesse d'écouter le cœur du fœtus battre pour valider leur choix³³.

Imposer à une femme qui a déjà pris la décision d'avorter d'écouter les battements de cœur du fœtus est cruel, car cela ajoute une souffrance émotionnelle inutile à une situation déjà éprouvante. Une telle pratique ne relève

ni du soin, ni de l'information médicale objective, mais d'une pression psychologique visant à provoquer la culpabilité et la détresse. Elle nie l'autonomie de la femme et son droit à un consentement libre et éclairé, en transformant un moment qui devrait être accompagné avec respect et neutralité en une épreuve morale imposée. L'IVG n'est jamais un choix pris par plaisir, par légèreté ou par confort : c'est une décision consciente et intime, prise dans un contexte de contraintes personnelles, économiques, médicales ou sociales. Défendre le droit à l'avortement, ce n'est pas banaliser cet acte, mais reconnaître la réalité vécue par des femmes confrontées à une situation qu'elles n'ont pas choisie ou qu'elles ne peuvent assumer. Leur imposer le jugement, la culpabilité, la honte ou des épreuves morales supplémentaires revient à nier leur capacité de discernement et leur choix. Le droit des femmes à disposer de leur corps est un droit fondamental, indissociable de leur liberté, de leur santé et de leur égalité. Une société juste ne contraint pas, ne juge pas et ne punit pas les femmes pour leurs choix reproductifs : elle les informe honnêtement, les respecte et les accompagne. Défendre l'avortement, c'est défendre l'autonomie et la dignité accordées aux femmes pour décider de leur propre vie.

³¹ « Droit à l'avortement : en Pologne, "il n'y a plus d'espoir" », *Le Soir*, 14 novembre 2025, <https://www.lesoir.be/710951/article/2025-11-14/droit-lavortement-en-pologne-il-ny-plus-despoir>.

³² « En Slovaquie, de nouvelles menaces sur l'IVG », *Libération*, 18 septembre 2020, https://www.liberation.fr/pla-nete/2020/09/18/en-slovaquie-de-nouvelles-menaces-sur-l-ivg_1799833.

³³ « En Hongrie, les femmes devront écouter le cœur du fœtus avant une IVG », *Courrier international*, 14 septembre 2022, <https://www.courrierinternational.com/article/societe-en-hongrie-les-femmes-devront-ecouter-le-c-ur-du-f-tus-avant-une-ivg>.

L'Italie de Giorgia Meloni n'est pas en reste : le Sénat italien a autorisé aux militants pro-life l'accès aux cliniques pratiquant les interruptions de grossesse afin de parler aux femmes et de les dissuader de procéder à une IVG. Une entrave de plus pour les femmes italiennes qui font déjà face à la législation de 1978 permettant aux médecins de s'enregistrer comme objecteur de conscience et de refuser de pratiquer l'intervention³⁴. Résultat : 70 % des praticiens refusent de procéder à

un avortement en Italie³⁵.

Ces politiques natalistes sont purement le fruit d'une idéologie conservatrice, nationaliste et identitaire. Elles sont en tout cas néfastes aux droits des femmes et à l'égalité des genres, mais ne parviennent même pas à atteindre leur objectif : le taux de natalité reste bas et ne s'améliore pas, ni en Italie³⁶, ni en Hongrie³⁷.

02 • Le droit à l'avortement en Belgique

En Belgique, l'avortement a été partiellement dépénalisé en 1990 grâce à la loi Lallemand-Michielsen et a été retiré du Code pénal en 2018³⁸. L'IVG est permise sous plusieurs conditions cumulatives, au risque de sanctions pénales pour le médecin et la patiente si elles ne sont pas toutes respectées :

- + Intervenir avant la fin de la douzième semaine de grossesse (quatorzième semaine d'aménorrhée).

- + Respecter un délai de réflexion de six jours entre la première consultation médicale et le jour de l'avortement
- + Informer la femme demandant une interruption volontaire de grossesse sur l'adoption et les différentes possibilités d'accueil de l'enfant³⁹.

Plusieurs propositions de loi ont vu le jour depuis 2018 afin d'allonger le délai l'égal d'accès à l'avortement à dix-huit semaines ; de dépénaliser totalement l'avortement et d'abandonner ces sanc-

³⁴ « L'Italie adopte une loi autorisant les groupes "pro-vie" à accéder aux cliniques d'avortement », Health_health-News, Euronews, 24 avril 2024, <https://fr.euronews.com/sante/2024/04/24/litalie-adopte-une-loi-autorisant-les-groupes-pro-vie-a-acceder-aux-cliniques-davortement>.

³⁵ « Le droit à l'avortement dans l'Union européenne », Touteleurope.eu, 2 septembre 2025, <https://www.touteleurope.eu/societe/le-droit-a-l-avortement-dans-l-union-europeenne>.

³⁶ « Crise de la natalité en Italie : pourquoi Giorgia Meloni n'arrive pas à inverser la tendance », L'Express, 24 avril 2024, <https://www.lexpress.fr/monde/europe/crise-de-la-natalite-en-italie-pourquoi-giorgia-meloni-narrive-pas-a-inverser-la-tendance>.

³⁷ « En Hongrie, la politique nataliste du gouvernement de Viktor Orban montre ses limites », LaLibre.be, 24 juillet 2026, <https://www.lalibre.be/international/europe/2025/04/12/en-hongrie-la-politique-nataliste-du-gouvernement-de-viktor-orban-montre-ses-limites>.

³⁸ CIRC, *Le droit à l'avortement dans la Constitution : de l'enjeu politique à la portée juridique en Belgique* – M. BOT-MAN – CIRC, 26 décembre 2025, <https://www.circ.usaintlouis.be/avortementconstitution>.

³⁹ « Le droit à l'avortement en Belgique », Amnesty International Belgique, 5 août 2024, <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/avortement/article/droit-avortement-belgique>.

tions pénales ; de raccourcir voire de supprimer le délai de réflexion de six jours. Successivement bloquées ou renvoyées devant le Conseil d'État afin d'empêcher son vote sous la législature précédente, ces propositions n'ont pas été adoptées. Une Commission de Justice et un comité scientifique multidisciplinaire ont été désignés pour mener une étude de la pratique et de la législation. Les experts y préconisaient l'allongement du délai légal pour procéder à une IVG à dix-huit semaines de grossesse, la suppression du délai de réflexion de six jours, la suppression totale des sanctions pénales à l'égard des femmes et la reconnaissance de l'IVG comme soin de santé⁴⁰. Si lors de la campagne pour les élections fédérales, tous les grands partis francophones (à l'exception des Engagés) se sont montrés favorables à prolonger l'accès à l'avortement à dix-huit semaines⁴¹, la création de la coalition Arizona a chamboulé tout l'agenda politique. En effet, ces remises en question du droit à l'avortement ont pris une place importante au sein des négociations pour former le nouveau gouvernement. Et pour cause : les partis qui constitueraient la majorité Arizona (NVA, CD&V, Vooruit, MR et Engagés) ne sont pas sur la même longueur d'onde sur le sujet... Au point que Bart De Wever, en sa qualité de formateur, a annoncé que les cinq par-

tis de la coalition avaient convenu de rejeter les textes qui ne feraient pas consensus entre eux, indépendamment de leur position sur le fond de ces textes⁴². Cet accord n'est pas anodin, il a été mis en place pour garantir la sérénité des négociations et pour garantir la stabilité du gouvernement fédéral. En effet, la NVA et le CD&V sont contre l'allongement du délai à dix-huit semaines pour l'IVG. Cette prise de position fragiliserait la majorité en place si un débat parlementaire devait avoir lieu sur la question de l'avortement.

L'avortement est aussi une monnaie d'échange politique. Trois propositions de modification de la Constitution ont récemment été émises par Ecolo/Groen, le Parti socialiste et le Mouvement Réformateur afin d'ajouter le droit à l'avortement à la Constitution. Pour modifier la Constitution, une de ces propositions devra être votée par une majorité des deux tiers des voix à la Chambre des représentants, mais le gouvernement actuel n'a pas cette majorité. C'est le vote de cette proposition que le PS exige des partis de la majorité en échange du soutien à la suppression du Sénat⁴³...

La dépénalisation de l'avortement en Belgique a constitué une avancée majeure et essentielle, mais elle reste insuffisante. Plus de trente-cinq ans

⁴⁰ « Belgique, blocage persistant de la réforme de la loi sur l'avortement », *Amnesty International Belgique*, 10 octobre 2025, <https://www.amnesty.be/infos/actualites/blocage-reforme-avortement-belgique>.

⁴¹ « Prolonger l'accès à l'avortement jusqu'à 18 semaines ? Les 6 grands partis politiques se positionnent "en despi" », *RTBF Actus*, 24 mai 2024, <https://www.rtbef.be/article/prolonger-l-acces-a-l-avortement-jusqu-a-18-semaines-les-6-grands-partis-politiques-se-positionnent-en-despi>.

⁴² « Le dossier "IVG" repart au frigo : les partis de l'Arizona ne sont pas d'accord d'en discuter pour le moment », *RTBF Actus*, 24 septembre 2024, <https://www.rtbef.be/article/loi-sur-l-avortement-l-arizona-s-apprete-a-rejeter-les-propositions-de-loi-sur-l-avortement-s-il-y-a-vote>.

⁴³ « Le PS soutiendra la fin du Sénat "à condition que l'on inscrive le droit à l'IVG dans la Constitution" », *RTBF Actus*, 24 octobre 2025, <https://www.rtbef.be/article/le-ps-soutiendra-la-fin-du-senat-a-condition-que-l-on-inscrive-le-droit-a-l-ivg-dans-la-constitution>.

après la loi Lallemand-Michielsen, les conditions strictes et cumulables, le délai de réflexion et le maintien des sanctions pénales, entre autres, témoignent d'un droit encore fragile, constamment soumis aux compromis politiques. En 2026, des femmes sont toujours contraintes de se rendre à l'étranger pour avorter, faute d'un accès effectif et adapté sur le territoire belge⁴⁴.

Si la situation en Belgique n'est pas comparable aux autres pays susmentionnés⁴⁵, l'indifférence politique qu'a suscitée le désaccord sur cette

Conclusion

L'analyse des droits, qu'ils soient sociaux, économiques, politiques - comme les droits à l'avortement et les droits des personnes LGBT+ - révèle une constante : la montée de l'extrême droite s'accompagne d'une remise en cause des libertés fondamentales. Ainsi, la progression de l'extrême droite ne se limite pas à une attaque ciblée contre certaines minorités : elle constitue une menace plus large pour l'ensemble des droits. Les attaques contre les femmes, les personnes LGBT+ ou toute autre minorité s'inscrivent dans une logique constante : celle d'un pouvoir qui cherche à contrôler les corps, à réduire les contre-pouvoirs et à hiérarchiser les citoyennes et citoyens. En limitant l'accès aux droits sociaux, en limitant l'autonomie reproductive et en niant la diversité des identités, l'extrême droite ne se contente pas de cibler certaines catégories de la popula-

tion au sein de la coalition devrait nous alerter sur le degré d'importance accordée par l'ensemble des partis politiques aux droits des femmes à disposer de leurs corps. Ignorer les opportunités de renforcement du droit à l'avortement (ou les instrumentaliser à des fins politiques) c'est accepter ces inégalités et ces violences institutionnelles. Garantir pleinement le droit à l'IVG, ce n'est pas seulement le dépénaliser, c'est le reconnaître comme un soin de santé fondamental et assurer un accès réel, sans obstacle ni marchandage politiques.

tion : elle affaiblit les bases mêmes de la démocratie comme l'égalité, la liberté et la dignité de toutes et tous. La situation belge montre que la prudence et la vigilance sont indispensables car les droits ne disparaissent pas toujours brutalement : ils s'érodent lentement, à travers des compromis politiques, des discours dont la violence est banalisée ou des reculs présentés comme raisonnables et nécessaires. Défendre le droit des femmes et les droits LGBT+ et l'état de droit revient donc à défendre la démocratie elle-même. Face à la montée de l'extrême droite, il ne s'agit pas seulement de s'opposer à un courant politique et idéologique, mais de préserver un projet de société fondé sur l'émancipation, la solidarité et le respect des libertés fondamentales.

⁴⁴ Amnesty International Belgique, « Le droit à l'avortement en Belgique ».

⁴⁵ « Avortement en Europe : 7 raisons de continuer à se mobiliser », *Amnesty France*, 4 mars 2026, <https://www.amnesty.fr/reperes/avortement-europe-7-raisons-de-se-mobiliser>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

citoyennete-participation.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles